



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2014

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire : une obligation légale

Le budget est un acte essentiel de la vie d'une commune car c'est l'acte par lequel sont traduits en termes financiers, les choix politiques des élus municipaux.

Le débat d'orientation budgétaire est quant à lui une étape obligatoire de la procédure budgétaire. Il n'a pas de caractère décisionnel. Une délibération doit toutefois être prise afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Ce débat doit permettre au conseil municipal d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et de fixer les choix et les orientations à donner au budget à venir. Il permet également au Conseil municipal de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité

Sommaire :

- I) Le contexte général de l'année 2014
- II) La situation financière de la commune
- III) Tendances budgétaires et orientations 2014

I. CONTEXTE FINANCIER GENERAL A CONNAITRE POUR LA PREPARATION BUDGETAIRE 2014

A) perspectives économiques

Les principaux indicateurs économiques

↳ Evolution de la croissance du PIB, de l'inflation depuis 2007

PIB

Année	En volume
2008	0,2
2009	-2,6
2010	1,5
2011	1,7
2012	0,3
2013	0.2
2014 (prév.)	0.9

Les prévisions pour 2014 se situent toutefois dans une fourchette 0.8% à 1%. En effet, selon le consensus des économistes, cette évolution prend appui sur quelques anticipations :

- ⑩ Reprise de la demande mondiale, soutenue par la reprise américaine qui pourrait bénéficier à notre pays ;
- ⑩ Une reprise des investissements des entreprises (+1.5%) qui résulterait des premiers effets du pacte national de croissance et la mise en place du CICE (crédits d'impôts pour la compétitivité et l'emploi) ;
- ⑩ Une prévision de la consommation des ménages (reflux des comportements d'épargne de précaution et ralentissement du rythme de la progression du chômage).

Inflation

Année	Inflation Moyenne Annuelle
2008	2.8 %
2009	0.1 %
2010	1.8 %
2011	2.5 %
2012	2 %
2013	1%
2014 (prév.)	1.3%

Les prix de l'énergie marquant une pause, l'inflation 2013 devrait même se situer en dessous des 1% soit en dessous des chiffres annoncés par les économistes.

↳ Les déficits publics

La dette publique (Etat et compte sociaux) augmente à nouveau en 2013. Alors qu'elle était évaluée en début 2013 à 91.3% du PIB, elle atteint fin 2013 93.4% du PIB.

Le déficit public qui était de 4.8% en 2012, devrait être en 2013 de 4.1%. Pour 2014, la loi de finances table sur un déficit ramené à 3.6% du PIB et 3% du PIB en 2015, la commission européenne ayant accordé un an supplémentaire à la France pour satisfaire aux obligations du pacte de stabilité.

Pour cela, le Gouvernement s'est engagé dans une action visant à réduire le solde structurel, soit la partie du déficit qui ne tient pas compte des aléas conjoncturels. Ceci passe par une maîtrise des dépenses publiques de l'Etat, des collectivités territoriales et de la Sécurité sociale.

Déficit public au sens de Maastricht

En % du PIB	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total administrations locales	-0.4	-0.4	-0.3	-0.4	-0.1	-0.1	-0.1
Total administrations publiques (S13)	-2.7	-3.4	-7.5	-7.1	-5.7	-4.5	-3.0

Ces décisions ont des impacts à court et moyen terme pour les collectivités locales.

B) Le budget de l'Etat et les principaux axes intéressant les collectivités locales (loi de finances 2014)

Le principe affiché par la loi de finances pour 2014 en ce qui concerne les concours de l'Etat aux collectivités locales est : « des efforts partagés entre toutes les administrations publiques ».

Les collectivités territoriales qui représentent 9% de l'endettement public sont sollicitées pour participer à l'effort général de réduction des déficits. La réduction des concours de l'Etat aux collectivités est prévue à hauteur de 1.5Mds d'euros. Le bloc communal supportera 56% de cette baisse, soit 588 millions d'euros pour les communes et de 252 millions d'euros pour les EPCI. A l'intérieur de l'enveloppe globale des dotations, c'est la dotation de fonctionnement qui supporte l'essentiel de la réduction : 1,38Mds€ sur 1,5Mds€ soit 3.33% de l'enveloppe 2013.

Les dotations de compensations joueront comme toujours un rôle de variables d'ajustement et seront globalement en recul de 6.37% (-189M€).

Cependant, la solidarité avec et entre les territoires est accentuée par la montée en puissance des mécanismes de péréquation. Ainsi le FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal), mécanisme de redistribution des ressources – et donc de solidarité – entre budgets locaux, augmentera de 210M€ passant de 360M€ en 2013 à 570M€ en 2014.

Concernant la revalorisation générale des bases des valeurs locatives, la loi de finances la prévoit à hauteur de + 0.9% pour 2014.

Enfin, après plusieurs années marquées par des difficultés d'accès au crédit, l'Agence France Locale créée en octobre 2013 permettra aux communes d'accéder directement sur les marchés financiers sans passer par l'intermédiaire des banques. L'Etat facilite également l'accès au crédit des collectivités en ouvrant une enveloppe de financement des projets de 20 milliards d'euros distribuée par la Caisse des dépôts et consignation pour les années 2013 -2017.

II. SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE : RETROSPECTIVE 2008 / 2013

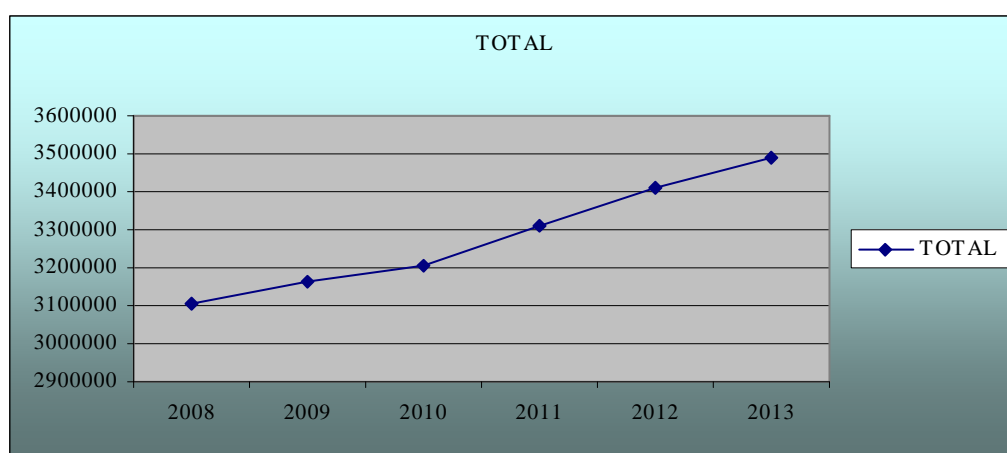
Population prise en compte pour le calcul des différents ratios est la population INSEE soit 4237 habitants.

LE FONCTIONNEMENT

A/ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

✓ Les recettes réelles de fonctionnement

2008	2009	2010	2011	2012	2013
3 104 865	3 162 750	3 203 462	3 313 088	3 408 318	3 488 513



La progression des recettes réelles est liée à l'augmentation du produit des impôts (revalorisation des bases et nouvelles habitations) et à la perception du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (30 293 €). Les autres sources de recettes sont stables.

Entre 2008 et 2013, les produits de fonctionnement réels ont augmenté de 10,2% soit moins de 2% par an.

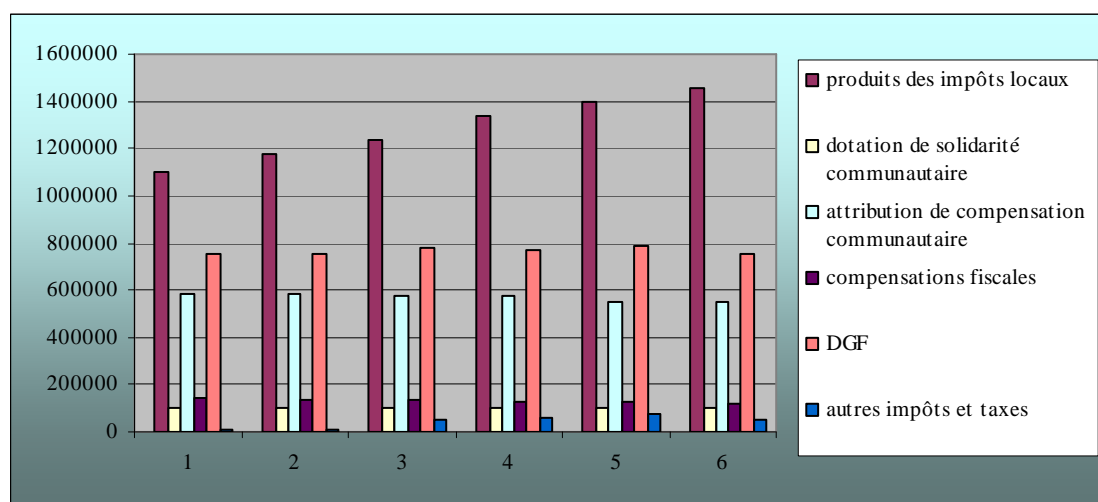
Le montant des recettes réelles de fonctionnement par habitant pour 2013 (en l'état des comptes à la mi décembre) est évalué à 823€, la moyenne départementale des communes de la même strate était de 864 € pour 2012 (dernières données connues).

✓ Fiscalité

Il apparaît que l'année 2013 a été globalement une année de "pause fiscale", avec une hausse moyenne des taux d'imposition de 0,1% au niveau national. L'année 2012 était elle aussi une année de modération fiscale, avec une hausse des taux d'imposition de 0,2%.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
Produits des impôts locaux	1 101 345	1 173 360	1 239 284	1 334 056	1 396 724	1 452 179	+ 3.97%
Dotation de solidarité communautaire	100 190	99 398	99 818	100 561	100 561	100 561	0
Attribution de compensation communautaire	586 271	586 271	572 659	572 659	553 263	553 263	0
Compensations fiscales	146 058	134 035	133 002	129 819	126 325	121 021	- 4.19%
FPIC					12 544	30 293	+141.49%
DGF	754 593	755 467	777 879	770 258	755 239	752 550	- 0.36%
Autres impôts et taxes	5 471	6 422	48 378	62 118	77 379	51 079	- 33.98%

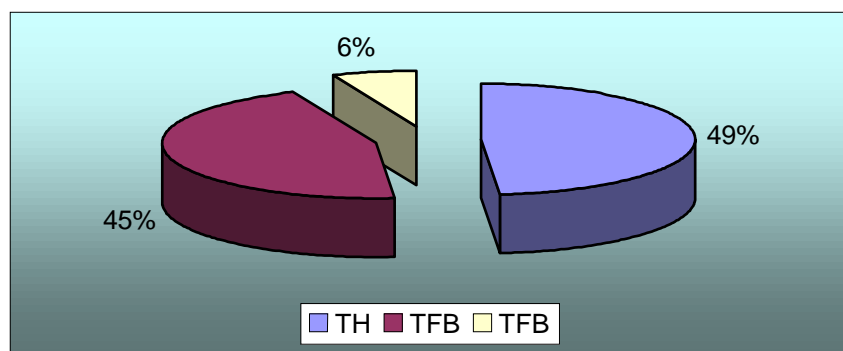
Le produit des impôts locaux augmente du seul fait de l'augmentation des bases d'imposition car les taux n'ont pas été augmentés. Cette augmentation des bases provient des nouvelles surfaces (constructions, extensions, rénovations...) - à hauteur de 2,67% - et de la revalorisation générale (pour 1,8%).



Détail de la Fiscalité

Répartition suivant les taxes :

fiscalité 2013	1 452 179	%
taxe d'habitation	712 443	49,06
taxe sur le foncier bâti	648 860	44,80
taxe sur le foncier non bâti	90 876	6,26



Fiscalité en euros par habitants

(population INSEE)	Riec sur Bélon (4237 hbts) 2013	Communes de 3500 à 5000 hbts en 2012 (départemental)
Produits		
TH	168	198
TFB	153	177
TFNB	21	18

(population DGF)	Riec sur Bélon (4682 hbts) 2013	Communes de 3500 à 5000 hbts en 2013 (national)
Potentiel fiscal	728	775
Potentiel financier	853	913

Le potentiel financier permet de mesurer les écarts de ressources entre collectivité mais c'est le potentiel fiscal qui permet de définir les marges de manœuvres en matière fiscale.

✓ Les concours de l'Etat

Structure de ces concours

	2012		2013	
Ensemble des concours	977506,86		983 701.87	
741 DGF	783 019	80.10	780 901	79.38
746 DGD	522,07	0,05	8153.14	0.82
747 participations	66796,79	6,83	73626.73	7.48
Structure du 741				
DGF	588103,00	75.09	572 622	73.33
DSR	167136,00	21.35	179 928.	23.04
Dot° de péréquation	28675,00	3.66	28 353	3.63

En 2012 la commune avait perçu au titre de la DGD la dotation bibliothèque qui a été supprimée. La dotation 2013 correspond à l'aide de l'Etat pour la révision générale du PLU.

L'augmentation au titre des participations est liée l'aide que la commune reçoit pour les contrats d'avenir (10 926.84€ pour 2013).

✓ **Les autres produits (70 75 76 79)**

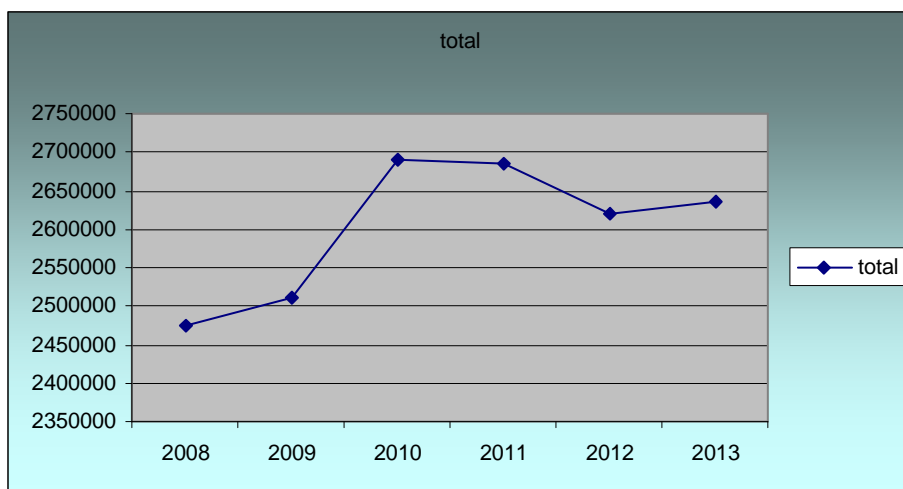
Nature des recettes	2011	2012	2013
Autres produits	229018,96	220 668,33	249 674.02

A noter pour 2013 des produits de cessions d'un montant supérieur à celui de 2012 : 40 000 € contre 9 000 €.

B/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
TOTAL	2 487 557	2 475 090	2 689 182	2 684 054	2 620 656	2 636 451

En 2011, les dépenses réelles de fonctionnement étaient en baisse de 0.19% par rapport à 2010. En 2012, elles sont en baisse de 2.36%. En 2013, elles augmentent légèrement (+0.60%). Globalement, entre 2008 et 2013, elles ont été contenues à 1,17% par an, soit 6% au total. Pour mémoire, l'inflation sur la période a été de 1,6% par an, soit 8% au total. Les dépenses « quotidiennes » de la commune ont donc été contenues car elles ont augmenté bien moins que le niveau des prix.



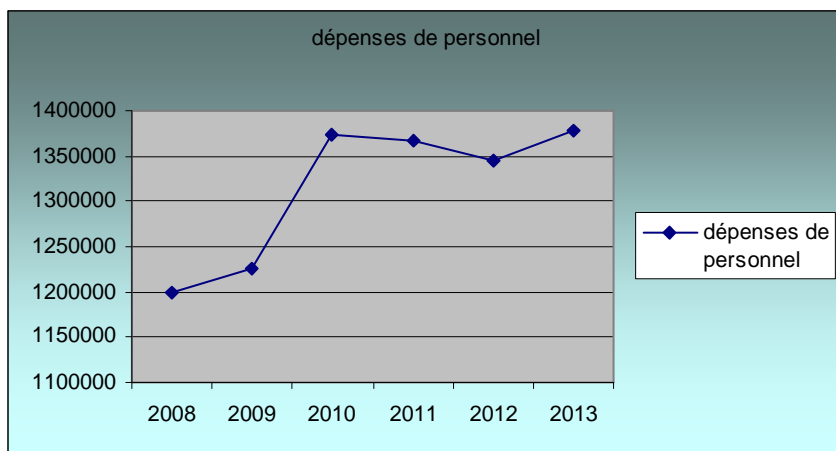
Les dépenses sont quasiment stables. Parmi les variations les plus notables, une augmentation importante des comptes liés aux interventions des services techniques en matière de voirie en lien avec les nombreux travaux réalisés en régie directe cette année. A l'inverse, une baisse est constatée au niveau des services extérieurs (en 2012, livraison des repas au restaurant scolaire).

Le chapitre « autres charges de gestion courante » croît également : paiement de la contribution 2012 au SIVU pour la sécurité côtière, modification du rythme de versement de la participation financière au fonctionnement de la crèche, prise en compte du nouveau régime obligatoire de cotisation sociale des élus et augmentation du montant des subventions aux associations.

Globalement, les recettes de fonctionnement progressent de manière supérieure aux dépenses de fonctionnement ce qui permet de dégager des marges de manœuvre pour l'autofinancement des investissements.

✓ **Dépenses de personnel (nettes des atténuations de charges)**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dépenses de personnel	1199512	1 226 733	1 374 173	1 365 842	1 344 570	1 377 936.22

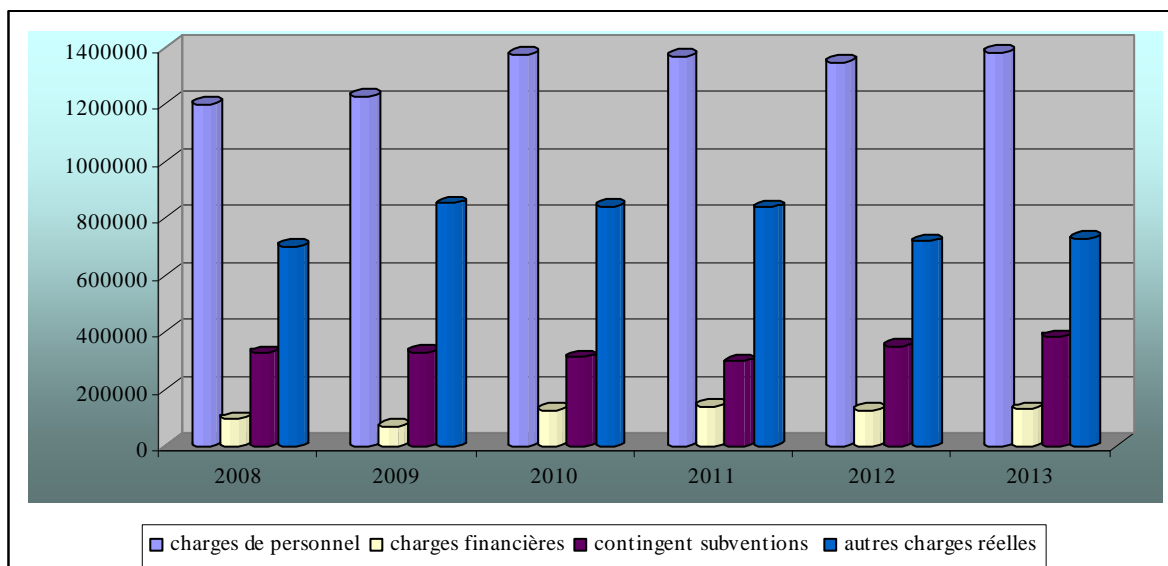


Les dépenses de personnel représentent 52.26% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Le montant par habitant est de 327€ par habitant (moyenne départementale 2012 :318€)

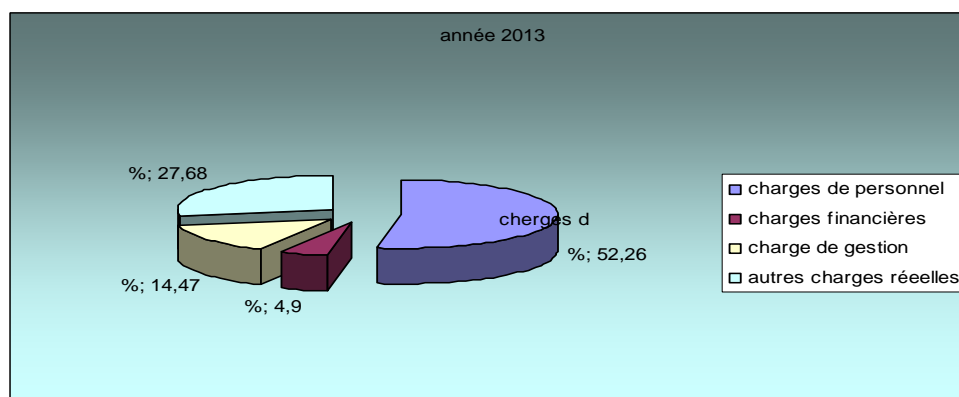
En 2011 et 2012, la collectivité a perçu des remboursements de salaires pour des personnels en longue maladie ce qui a impacté la dépense nette pour le personnel mais si on compare la charge de la rémunération pour le personnel titulaire entre 2012 et 2013, on s'aperçoit que la dépense est moindre en 2013 781 623 € contre 794 585 €. Même chose pour la rémunération des non titulaires : 24 326 € contre 30 597 €. En effet, en 2012, la collectivité a perçu 82 214.53€ de remboursement sur rémunération contre 7326.66 € en 2013. En 2013, la collectivité a également perçu une aide de 10 926.84€ pour les 2 emplois d'avenir recrutés depuis juin.

Globalement, la variation 2012/2013 des dépenses de personnel en montant net a été de 2.48%. Par contre, en montant brut la baisse entre 2013 et 2012 est de - 2.15%.

✓ **Évolution des charges réelles**



✓ Structure des charges réelles



La rigidité des charges structurelles

Ce ratio est exprimé par le rapport suivant :

$$\frac{\text{Charges de personnel + contingents et participations + intérêts de la dette}}{\text{Produits réels de fonctionnement}}$$

Ce ratio permet de mesurer la part des produits de fonctionnement consommés par des dépenses incompressibles : le ratio est à 0.51. En 2010, il était de 0.53, 0.51 en 2011, 0.50 en 2012).

La légère augmentation constatée en 2013 provient des dépenses nettes de personnel et de l'augmentation des contingents et participations (+ 27 183.93€)

Il faut cependant bien considérer que le fait d'avoir des services en régie par exemple fait augmenter ce ratio, de même que des transferts de charges peu importants vers l'EPCI.

C) La capacité d'autofinancement

1) L'excédent brut de fonctionnement

Il permet de vérifier la maîtrise par la collectivité de ses missions de service public.

Entre 2008 et 2011, il a progressé de +9.89%. En 2012, il est de 925 213.87 €. Pour 2013, il est estimé à environ 900 000 €.

2) La capacité d'autofinancement brute

Elle représente l'excédent de fonctionnement (produits réels – les charges réelles) utilisable pour financer les dépenses d'investissement. Elle mesure comment la gestion courante de l'exercice peut couvrir les besoins financiers nés de l'endettement par exemple.

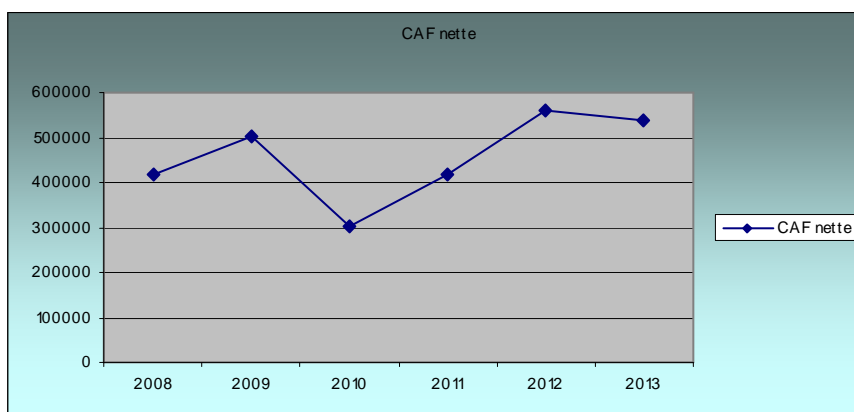
Pour 2013, la CAF brute est évaluée à 786 000 €. Elle était de 787 660 € en 2012 et 630 045 € en 2011.

3) La CAF nette

Elle permet de mesurer la capacité de la commune à autofinancer ses investissements après avoir remboursé ses charges et dettes.

Il s'agit de la CAF brute moins le remboursement en capital de la dette. Elle est évaluée pour 2013 à 537 000 € (2012 : 560 893 € et 2011 : 416 432 €)

Le remboursement du capital est en 2013 de 248 329 € pour 226 768 € en 2012 et 213 613 € en 2011.



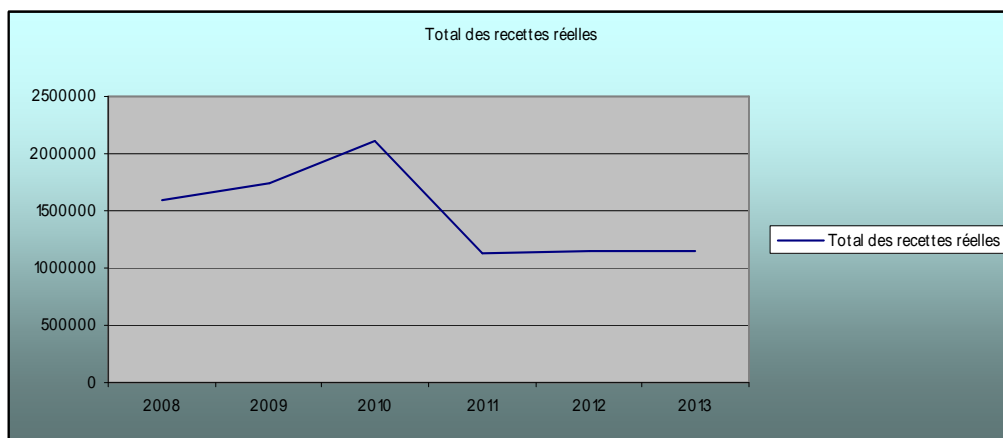
L'INVESTISSEMENT

A/ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

✓ Evolution des recettes sur 2008 /2013

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total des recettes réelles	1 600 982,00	1 731 614,00	2 108 635,04	1 125 404,82	1 157 258,31	1 152 906,16
emprunts et dettes assimilées	500 000,00	500 000,00	1 000 000,00	300 000,00	501 207,87	500 000,00
subventions reçues	209 563,00	100 690,00	150 858,83	35 868,91	25 431,49	66 427,35
Taxe d'aménagement						10 412,52
FCTVA	172 104,00	452 759,64	246 376,99	304 965,98	80 618,95	60 468,29

En 2013 apparaît le court terme de trésorerie (500 000 €) qui sera remboursé en mars 2014.

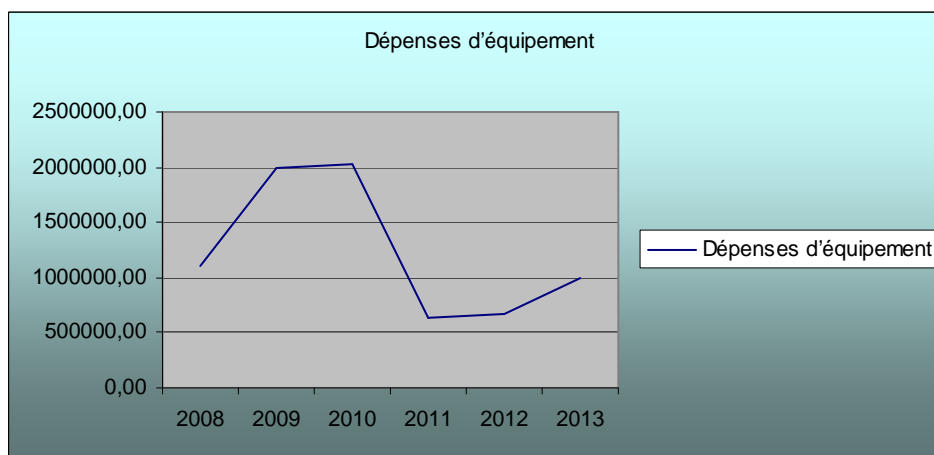


D/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total	1 382 520,00	2 101 719,46	2 429 269,40	855 226,01	902 533,73	1 237 141,86
Dépenses d'équipement	1 111 546,00	1 983 900,40	2 025 521,61	641 612,93	675 765,90	988 813,17
Remboursement d'emprunts	180 989,00	115 864,03	176 875,28	213 613,08	226 767,83	248 328,69

Les dépenses d'équipements sur la période 2008/2013 se sont élevées en moyenne à 1 237 159€, soit 292 € par habitant et par an sur la période. La moyenne par habitant du département était en 2012 de 341.00€. Pour 2013, elle est pour la commune de 233 €.

L'investissement a donc été comparable à la moyenne des communes du même ordre de taille.



LA DETTE

En 2013, la commune a contracté un court terme relais de trésorerie de 500 000 € qui devra être remboursé pour le 15 mars 2014. Il apparaît dans le tableau ci-dessous malgré un statut particulier par rapport au reste de l'encourt.

L'ensemble de la dette de la collectivité est en taux fixe.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013 *
Encours de la dette au 31 12	1 732 141	2 116 277	2 616 283	2 740 794	3 293 032	3 530 205
Annuité de la dette	274 629	185 875	299 193	320 697	406 541	835 404

* sans le court terme de trésorerie : encours 3 030 205.04 ; annuité 332 436.90

	2013	€/hab.	€/hab. commune de même strate 2012 (département)
Encours de la dette au 31 12 avec le court relais de trésorerie	3 530 205.04	833	925
Encours de la dette au 31 12 sans le court relais de trésorerie	3 030 205.04	715	925
Annuité de la dette avec le cours relais de trésorerie	835404.48	197	114
Annuité de la dette sans le cours relais de trésorerie	332 436.90	78	114

Un emprunt est venu à échéance en février 2013. Désormais, ce n'est qu'en janvier 2020 qu'un emprunt viendra à échéance. Pour les autres emprunts, la durée résiduelle moyenne est de 16 ans et 7 mois.

Ratios de la dette

Ratio dettes/CAF brute :

Ce ratio détermine la capacité de la collectivité à se désendetter. Il était de 4.8 années en 2011. Il passe à 4.3 années en 2012. Avec le court terme de trésorerie, il passe en 2013 à 4.5 (3.8 sans ce court terme). Au delà de 7 ans ce ratio est généralement considéré comme excessif.

Coefficient d'autofinancement courant :

Il permet de mesurer la capacité de la commune à autofinancer ses investissements après avoir couvert ses charges et remboursement de dettes. Il est de 86% en 2013 (2012 : 85%, 2011 : 87%)

Le ratio médian est de 87%. La situation s'améliore plus le coefficient baisse en dessous de 100%.

Focus sur la dette des budgets annexes (ces budgets ne sont pas consolidés)

Assainissement :

	2013	€/hab.
Encours de la dette au 01 01 Avec le crédit relais de 2 ans (à rembourser avant le 30/07/2015)	2 798 176.61	660.41
Annuité de la dette	140 911.79	33.25

Deux emprunts sont venus à échéance en février 2013. L'annuité de ses deux emprunts représentait 49598.30€.

Ports :

	2013	€/hab.
Encours de la dette au 01 01	54775.28	12.92
Annuité de la dette	5776.89	1.36

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

Dans le contexte général difficile qui préside à la construction du budget 2014, les orientations choisies sont de :

- Répondre aux besoins essentiels des Riécois pour une vie sociale dynamique et diversifiée,
- Mener des projets d'investissement préservant la qualité de vie à Riec,
- Gérer rigoureusement les deniers communaux pour conserver des marges de manœuvres et préserver l'avenir.

1. La section de fonctionnement :

a) **Les dépenses**

Les dépenses de fonctionnement permettent à la collectivité d'assurer la bonne marche des services communaux et le développement des actions permettant :

- De poursuivre les dispositifs de solidarité avec les personnes en situation précaire ;
- D'initier et soutenir les actions concourant à l'animation culturelle, sociale, sportive... ;
- De maintenir des conditions d'accueil et de service de qualité aux enfants et aux jeunes, dans le temps scolaire et périscolaire (avec notamment la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires) ;
- D'entretenir et améliorer le patrimoine bâti communal, la voirie et les ports ;
- D'accompagner l'activité économique dans son développement ...

Les dépenses de personnel représentent environ la moitié des charges de fonctionnement communales. Pour l'année 2014, il n'est pas prévu de création de nouveau poste en dehors du recrutement au 1^{er} février d'un poste complémentaire en médiathèque (décision de début 2013) et des besoins identifiés dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Les départs en retraite qui vont avoir lieu vont être remplacés et doivent permettre d'adapter l'organisation des services concernés aux nouveaux besoins du service public communal. Cela concernera en 2014 les services techniques et les services administratifs. Globalement, compte tenu du GVT et des estimations quant aux rythmes scolaires, il faut envisager une augmentation de l'ordre de 1,3%.

La vigilance continuera de s'imposer sur les autres charges à caractère général (énergie, consommables, travaux d'entretien, fournitures...) qu'il faudra stabiliser au niveau de 2013. L'effort de rationalisation des dépenses (informatique, téléphonie, véhicules, éclairage public...) sera poursuivi. Des moyens supplémentaires devront toutefois être dégagés pour les nouveaux rythmes scolaires. L'objectif est toujours d'avoir une capacité d'autofinancement nette supérieure à 500 000 €.

Les charges financières évolueront peu étant donné la faible mobilisation d'emprunt prévue en cours d'année.

Vue globale estimée* des dépenses 2014 :

	2012 (CA)	2013 (CA estimé)	2014
Charges à caractère général	691 549	729 686	740 000
Dépenses de personnel	1 426 784	1 396 010	1 415 000
Autres charges de gestion courante	350 526	381 378	380 000
Charges financières	126 265	129 242	130 000
Dotations aux amortissements	169 483	198 062	154 000
Autres	25 532	136	6 000
Total	2 790 139	2 834 514	2 825 000

b) Les recettes

Les recettes de fonctionnement subissent de fortes contraintes pour la plupart de ses composantes.

Les concours de l'Etat vont à nouveau subir une baisse (DGF et compensations fiscales). Le bénéfice des dispositifs de péréquation entre collectivités devrait toutefois atténuer cette diminution. La commune recevra également une dotation de 50€ par enfant pour la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

Les recettes fiscales reversées par la Communauté de communes resteront à peu près stables.

Les produits des services et autres recettes devraient être similaires en 2014 (les tarifs votés en décembre dernier n'ont pas été augmentés).

Seul chapitre où des marges peuvent éventuellement être trouvées, ce sont les recettes fiscales locales liées à la taxe d'habitation et les taxes foncières sur le bâti et le non bâti. La situation est connue : les recettes fiscales par habitant à Riec sur Bélon sont environ 15% inférieures aux communes comparables. Pourtant, les besoins nécessaires et attendus de la population ne sont pas forcément 15% inférieurs. Les élus doivent donc constamment arbitrer entre la sollicitation du contribuable local et la non création de services attendus de la population.

Pour l'année 2014, l'objectif est de maintenir un autofinancement à même de financer une large part des investissements. Les dépenses de fonctionnement doivent être stabilisées comme elles le sont désormais depuis plusieurs exercices budgétaires. Les efforts des années passées portant leurs fruits, une hausse des taux n'est pas envisagée pour l'exercice 2014, comme en 2013. Les recettes fiscales ne progresseront donc que du fait de l'actualisation des valeurs locatives, qui est prévue à hauteur de 0,9%. Sur cette hypothèse et compte tenu d'une dynamique des bases de l'ordre de 1 à 1,5%, le produit des impôts locaux pourrait s'élever à environ 1 480 000.00€

Vue globale estimée* des ressources 2014 :

	2012 (CA)	2013 (CA estimé)	2014
Produits des impôts locaux	1 396 724	1 452 179	1 480 000
Dotation de solidarité communautaire	100 561	100 561	98 654
Attribution de compensation communautaire	553 263	553 263	553 263
Compensations fiscales	126 325	121 021	115 000
DGF et participations	851 182	983 702	950 000
Autres impôts et taxes	77 379	84 302	60 000
Produits des services	157 339	145 096	150 000
Autres produits	63 330	111 889	83 083
Total sans atténuation de charges	3 326 103	3 552 013	3 490 000

* Les vues globales estimées des dépenses et recettes ne sont que des approches sommaires qui seront retravaillées préalablement au vote du budget primitif. Elles éclairent toutefois le débat d'orientation budgétaire du Conseil municipal.

2. La section d'investissement :

Les recettes de la section d'investissement dépendent bien entendu de l'autofinancement qui pourra être dégagé de la section de fonctionnement, montant en constante augmentation ces dernières années. D'importantes subventions sont attendues (Etat, Conseil régional, Conseil général, Cocopaq...) notamment pour les deux réhabilitations de bâtiment dans le centre-bourg. Concernant le FCTVA, l'année à venir devrait le voir augmenter compte tenu des dépenses d'équipement en hausse l'an passé.

a) *Plusieurs projets en centre-bourg*

L'équipe municipale porte une ambition de dynamiser le cœur du bourg et y a donc déployé plusieurs projets. La cohérence de ceux-ci est d'autant plus grande que l'étude menée en 2013 avec le concours de Foncier de Bretagne a permis de diagnostiquer et préciser les possibilités et projets sur ce secteur stratégique pour l'ensemble de la population communale.

> Réhabilitation de l'Espace Mélanie en médiathèque

Début 2013, le Conseil municipal a validé ce projet important pour la vie culturelle et sociale de notre commune. Les travaux ont débuté en septembre dernier et devraient être achevés pour l'été 2014. Dès lors, les Riécois bénéficieront d'une médiathèque bien plus grande, adaptée à son époque et qui ambitionne de devenir un lieu de vie pour tous, en plein cœur du bourg.

Environ 454 000 € (hors mobilier) resteront à payer en 2014. Les subventions (DRAC, Conseil général, Cocopaq...) devraient être perçues en 2014 également, tant sur le bâtiment que sur le mobilier (subventionné à 80%).

> Réhabilitation de Ty Forn (bureau de poste, salle et locaux associatifs)

Egalement validé début 2013, ce chantier consiste en l'aménagement d'un nouveau bureau de poste dans des locaux adaptés. Cela permettra un maintien pérenne de ce service public indispensable en milieu rural. Le reste du bâtiment accueillera en une salle associative ouverte largement et bien située en centre-bourg. Le tout devrait être livré à la fin du printemps prochain.

Il reste environ 335 000 € à régler aux entreprises en 2014. L'Etat (DETR et Ministère de l'intérieur), le Conseil général et la Cocopaq soutiendront ce projet. Rappelons également qu'une part de l'autofinancement sera financée grâce aux loyers à percevoir auprès de l'entreprise La Poste et du locataire des bureaux.

> Deux réalisations de l'axe Quimperlé / Pont-Aven : le carrefour de la gare et la rue A. Berthou

Conscient des enjeux multiples sur les 2,3 km de route départementale qui traverse le bourg d'est en ouest, la commune a mené une étude globale afin de bien mesurer l'ampleur des travaux à réaliser. S'il reste encore des réflexions à mener sur la portion centrale, deux opérations pouvaient être lancées sans attendre.

Le réaménagement du carrefour de la gare doit débuter en avril prochain. Un rond point sécurisera ce carrefour stratégique très fréquenté (accès vers Quimperlé et Moëlan, supermarché...). Il marquera également une des entrées du bourg en l'embellissant. Ce projet est estimé à 325 000 €HT.

La rue Alain Berthou doit également voir se réaliser des travaux en 2014. Au printemps, les réseaux aériens seront effacés (110 000 €HT). Après l'été, l'ensemble de la voirie sera reprise afin de régler les problèmes d'eau pluviale et surtout de sécuriser et embellir cette entrée de l'agglomération (437 000 €HT).

b) *Travaux divers sur voirie et dans les bâtiments*

Ce chapitre compte une part importante de dépenses récurrentes, dont notamment le programme annuel de voirie (250 000 €). Une partie de ce programme sera à nouveau mobilisée sur les voies en agglomération et pour des aménagements assurant l'accessibilité pour tous. La remise à niveau des voiries du quartier de Coat-Pin / Lanmeur sera également à l'ordre du jour en 2014, suite aux travaux d'assainissement réalisés en 2012/2013. Le réaménagement des voiries de la zone d'activité de Kerandreo devra pour sa part être étudié et probablement engagé afin de préparer l'arrivée de la plateforme logistique de la SCARMOR.

Concernant les bâtiments et en dehors des opérations précisées ci-dessous, 2014 verra se réaliser des travaux d'entretien ou d'amélioration, notamment pour économiser les consommations énergétiques ou pour

répondre à de nouvelles normes (hygiène, sécurité...). Deux projets plus spécifiques pourraient être lancés en 2014. Le réaménagement de la future ex-bibliothèque doit permettre d'accueillir l'espace que la crèche occupe actuellement dans un bâtiment modulaire vieillissant (projet inscrit au contrat de territoire avec le Conseil général). Quant au préau de l'école F. Bossier, il pourrait faire l'objet d'un agrandissement permettant l'organisation dans de bien meilleures conditions des activités périscolaires (projet estimé à 250 000 € avec subvention possible du Conseil général). Ce besoin est d'autant plus grand avec les nouveaux rythmes scolaires.

Des travaux de renforcement de la protection incendie dans certains quartiers seront également entrepris, l'ensemble des démarches de définition précise des besoins et des travaux nécessaires ayant été finalisées fin 2013 avec le SDIS.

c) Assainissement (budget annexe)

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif se sont achevés en novembre dernier. Seuls restent à réaliser aujourd'hui des reprises de voirie qui ont été malmenées par la météo du mois de novembre. L'enveloppe prévisionnelle de travaux qui était de 2,3 M€ a été respectée et les restes à réaliser financiers sont mineurs. Les subventions de l'Agence de l'eau, du Conseil régional et du Conseil général ont quasiment été versées dans leur totalité. Reste que le retard pris sur le chantier n'a pas permis à ce jour l'encaissement de beaucoup de taxes de raccordement. Ce devrait être le cas en 2014 par contre, de nombreux riverains étant pressés de se raccorder.

Rappelons qu'un prêt à taux 0 nous a été octroyé par l'Agence de l'eau ce qui permet une économie de 250 000 € répartie sur les 20 prochaines années, en comparaison avec le coût qu'aurait engendré un emprunt sur cette période.

d) Plan pluriannuel d'investissement

Soucieux d'inscrire la stratégie d'investissement de la commune dans une réflexion globale et à long terme, l'équipe municipale avait souhaité bâtir et rendre public son plan pluriannuel d'investissement qui a été présenté à l'occasion du budget 2011. Les grands équilibres qui y étaient inscrits sont globalement respectés, même si l'actualité des dernières années a amené la commune à actualiser les projets prévus.

Les efforts de gestion ont permis d'améliorer l'autofinancement et de l'amener à un niveau suffisant qui devra être préservé. Concernant le niveau d'endettement, il reste toujours inférieur à la moyenne des communes comparables, permettant ainsi d'investir dans les années futures.

Un nouveau plan pluriannuel devra être bâti dès le début du prochain mandat afin de bien mesurer les capacités d'investissement de la collectivité. On sait d'ores et déjà que, sans augmenter les impôts, ni l'endettement, la commune peut investir environ 5 millions d'euros sur un mandat de 6 années. Cela laisse donc des marges importantes permettant de répondre aux besoins de la population pour maintenir la qualité de vie et les services indispensables.